



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

1^{er} septembre 2025

ÉDUCATION : LE DÉPARTEMENT SOUHAITE UNE BONNE RENTRÉE AUX 25 582 COLLÉGIENS DRÔMOIS

La vice-présidente du Conseil départemental en charge notamment de l'éducation et de la jeunesse, Véronique PUGEAT, s'est rendue dans trois collèges drômois ce lundi 1^{er} septembre 2025 à l'occasion de la rentrée scolaire.

Environ **25 529** jeunes Drômois ont repris le chemin du collège ce lundi 1^{er} septembre. En tant que collectivité en charge des collèges, le Département est pleinement engagé pour l'éducation et met tout en œuvre pour que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions. Pour l'année scolaire 2025-2026, le Département de la Drôme consacrera un budget de **51 M€** pour ses collèges, avec notamment **15 M€** pour la construction et la rénovation des bâtiments, **14 M€** pour l'équipement et le fonctionnement des établissements ou encore plus de **900 000 €** d'aides à destination des familles (carte Top Dep'Art et bourses départementales).

Ouverture d'une section rugby à Montélimar

Cette journée de rentrée a débuté par une visite du collège Marguerite DURAS à Montélimar. Dans cet établissement une nouvelle section rugby ouvre cette rentrée. Avec les collèges Claude DEBUSSY à Romans-sur-Isère, Les Maristes à Bourg-de-Péage et Lis Isclo d'Or à Pierrelatte, cette section rugby est la quatrième du département. Animée par l'Union Montilienne Sportive Rugby (UMS), elle est accompagnée par le Département à hauteur de 2 500€. Pour rappel, dans le cadre de ses politiques liées à l'éducation, à la vie des collégiens et à la pratique sportive, le Département soutient 26 sections sportives agréées par le ministère de l'Éducation nationale. Ces sections sportives scolaires permettent à des élèves volontaires de bénéficier d'une à trois séances d'entraînement, en plus de leurs cours d'éducation physique, tout en suivant une scolarité normale. Si elles n'ont pas pour objet la formation de sportifs de haut niveau, elles contribuent à la formation de sportifs de bon niveau, de futurs éducateurs, arbitres ou officiels. Le Département accompagne les sections qui obtiennent l'agrément du rectorat avec une subvention de fonctionnement annuelle. Au total, ce soutien atteint **80 000 €** pour l'année 2025-2026.

Desimpermeabilisation de la cour du collège Daniel FAUCHET

La journée s'est poursuivie au collège Daniel FAUCHER de Loriol-sur-Drôme. Le Département de la Drôme mène une ambitieuse politique de transformation des cours de collèges, avec pour objectif de créer des espaces plus verts, inclusifs et adaptés aux enjeux climatiques. La collectivité a lancé dans ce cadre des travaux de végétalisation et de desimpermeabilisation au collège Daniel FAUCHER de Loriol-sur-Drôme. Le projet comprend le remplacement de 1 350 m² d'enrobé par des espaces perméables, la plantation de 31 arbres et de 500 m² de massifs fin novembre et l'installation de nouveau mobilier. Ce projet mené en concertation avec les équipes éducatives, les élèves, et les agents techniques représente un investissement d'environ **770 000 €** pour le Département. Pour la vice-présidente en charge de l'éducation, Véronique PUGEAT : « ***En permettant non seulement de lutter contre les îlots de chaleur, mais aussi d'offrir aux collégiens un cadre de vie plus apaisant et propice au vivre-ensemble, ces aménagements s'inscrivent pleinement nos stratégies en faveur de la transition écologique et de la jeunesse*** ».

Le Département en soutien des collèges privés

En début d'après-midi, Véronique PUGEAT s'est rendue au collège privé Les Goélands à Saint-Rambert-d'Albon. Depuis de nombreuses années, le Département soutient de manière volontaire les investissements des établissements privés. Cette contribution est passée de 600 000 € en 2016 à **900 000 €** en 2025 pour répondre au besoin de modernisation de ces établissements. En plus des aides, la collectivité garantit

régulièrement les emprunts des établissements privés. Ce soutien supplémentaire proposé à tous les établissements privés pour les projets qualifiés d'intérêt départemental permet souvent de finaliser les plans de financement et de concrétiser les projets. Le collège Les Goélands a bénéficié de cette garantie d'emprunt pour la création d'un pôle scientifique dont la fin des travaux est prévue en octobre 2025, ainsi que pour le projet de rénovation de l'établissement lancé en 2023.

Les collèges privés bénéficient également des actions éducatives et du soutien pour les projets libres du Département. Pour l'année scolaire 2025-2026, le montant total consacré aux établissements privés atteint **4,7 M€**. Pour la vice-présidente du Conseil départemental : **« Le Département est la collectivité de tous les collégiens. Nous accompagnons les établissements privés hors compétence notamment avec une aide à l'investissement et des actions éducatives « clef en main ». Les collégiens peuvent également bénéficier des avantages de la carte top'départ et des bourses départementales. »**